

*Commissaire enquêteur : Général (2S) BEAUDREY Jean-François 12, rue Sarabat 64 320 – SENDETS – Tél. : 05 59 81 77 71 – mobile : 06 32 19 25 01 – courriel : beaudrey.jeanfrancois@bbox.fr*

---

**65400 – UZ**

**D.U.P. – Protection des ressources en eau de la commune de UZ**

**Enquête publique du 21 octobre 2019 au 4 novembre 2019**

**Arrêté préfectoral n° 65-2019-09-18 IEPP du 18 septembre 2019**

---

**II - Rapport du Commissaire Enquêteur  
PARTIE ENQUÊTE PARCELLAIRE**

**Et SES CONCLUSIONS.**

---

L'article L.1321-2 du code de la santé Publique prévoit que soient instaurés des périmètres de Protection autour de tous les captages servant à l'alimentation en eau potable et ne possédant pas de protection naturelle efficace.

Ils sont au nombre de trois et concernent le PPI, le PPR et le PPE. Dans la partie I du rapport, concernant la DUP, il a déjà été étudié les prescriptions attenantes à ces trois périmètres ainsi que les travaux y afférents.

Pour se faire la commune d'UZ doit acquérir les deux parcelles concernées par le PPI, qui appartiennent à deux particuliers, les parcelles n° 287 et 144 de la section A. Voir dossier page 4.

Pour le compte de la commune, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) a envoyé une lettre de notification aux personnes concernées (voir annexe n°2) en recommandé avec avis de réception dont le retour a été fait (voir annexe n°1). Cette compagnie a établi un suivi de la procédure (voir annexe n°3). Il est facile de s'apercevoir que la majorité n'a pas répondu et qu'en conséquence puisque :

Ceux-ci ne se sont pas manifestés ils seront donc tenus de se plier à

l'estimation des Domaines. **En Conclusion, j'émet un AVIS FAVORABLE à cette Enquête parcellaire.**

À SENDETS, le 3 décembre 2019

Le Général (2S) BEAUDREY Jean-François

Commissaire Enquêteur

annexe 1

Destinataire

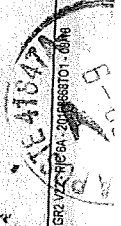
Monsieur Michel LHERGAT  
Club de Tennis (A.P. Les  
13 Chemins de la  
Cote d'Azur  
55110, SAINT-JEAN



Numéro de l'envoi : 1A 153 011 3193 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur  
CACG  
CS 55119  
Chemin de la Côte  
55000 TRARCS-Parce



Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

La Poste S.A. au Capital de 3.800.000.000 € - RCS Paris 359 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pelem-Ava - 75015 Paris

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

NEUTRE

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutique](http://www.laposte.fr/boutique)

En provenance de :

*(Faint handwritten text, possibly "CACG")*

3632 VZZ - PIC 31A - 2016668701 - 0819



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 153 011 3193 3



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 21/03/19  
 Distribué le : *(Signature)*  
 Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : *(Signature)*

La facture attachée par sa signature aura l'effet de destination ou de son mandataire à être vérifiée précédemment.

Destinataire

**LA POSTE**

Numéro de l'envoi : **1A 166 586 9214 6**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Expéditeur

SOLIGNAUX FRANCE 11107

CACG  
CS 51469  
Chemin de L'Écluse  
65004 TARBES Cedex

Les avantages du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).  
■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).  
■ Par téléphone :  
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutique](http://www.laposte.fr/boutique)

LA POSTE S.A. au Capital de 9 000 000 000 € - RCS Paris 388 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Fournier - 75015 Paris

SGR 2 V22 MSR 15-1092930 05-19

**En provenance de :**

SOLIGNAUX FRANCE 11107

Présenté / Avisé le : \_\_\_\_\_

Distribué le : 23/09/14

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : \_\_\_\_\_

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

SGR 2 V22 MSR 15-1092930 05-19



LA POSTE

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR : **AR 1A 166 586 9214 6**



Renvoyer à **FRAB**

SOLIGNAUX FRANCE 11107

CACG  
CS 51469  
Chemin de L'Écluse  
65004 TARBES Cedex

**Destinataire**  
 Indesme Françoise Scripiau  
 Le Bourg  
 65400 07

**LA POSTE**  
**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 166 586 9215 3**

Expéditeur  
 5912013171778 1107

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**  
 ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).  
 ■ Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 ■ Par téléphone :  
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :                      Prix :                      CRBT :

Niveau de garantie :    16 €     153 €     458 €

**Conservation de l'avis de réception :**  
 - Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
 - Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr/boutique](http://www.laposte.fr/boutique).

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 038 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avat - 75015 Paris

**En provenance de :**

Présenté / Avisé le : 21/07/14  
 Distribué le : 23/09/14

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du son mandataire a été vérifiée précédemment.

**LA POSTE**  
**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : **AR 1A 166 586 9215 3**

5912013171778 1107

Renvoyer à **FRAB**

CACG  
 CS Schib9  
 Chemin de Lette  
 65004 TARRS Cedex

Destinataire

Prochain. 300 Avenue L'ALLIANCE  
 Impasse des Minutelles  
 61320 Course

**Les avantages du service suivi :**  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.


**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :


- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :                      Prix :                      CRBT :

Niveau de garantie :    16 €     153 €     458 €

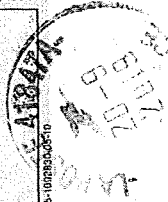
 **RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 166 586 9212 2**




Expéditeur

300 Avenue L'Alliance / 107  
 CACG  
 CS 5419  
 Chemin de Belle  
 65004 TARBES Cedex



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrie](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrie)

**En provenance de :**

SGR 2 V2Z MSR SA 15-1092930 06-19

Présenté / Avisé le : 01/10/18  
 Distribué le : 10/10/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire


Le mandataire


CNV/Permis de conduire

Autre : .....


*[Signature]*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du son mandataire a été vérifiée précédemment.

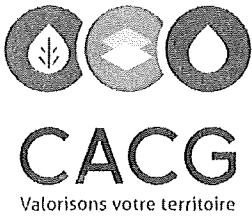
 **RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : **AR 1A 166 586 9212 2**



Renvoyer à **FRAB**



300 Avenue L'Alliance / 107  
 CACG  
 CS 5419  
 Chemin de Belle  
 65004 TARBES Cedex



TARBES, le 20 Septembre 2019

Monsieur Michel LAPLAGNE  
 Chez M. Claude LAPLAGNE  
 13 Chemin de By  
 Quartier Canceru  
 65110 CAUTERETS

**RECOMMANDE AVEC A.R.**

**Notification  
 d'enquêtes d'utilité  
 publique et parcellaire  
 pour la protection des  
 captages d'eau potable  
 exploités par la  
 commune d'UZ**

**Notification faite pour le compte de la commune**

Par arrêté n°65-2019-09-18 PEEP en date du 18 Septembre 2019, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **préalable à la déclaration d'utilité publique** et d'une **enquête parcellaire** destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés. Cette dernière permet de vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou parties de parcelles concernées par les acquisitions et/ou servitudes liées au projet : « **Protection des captages d'eau potable exploités par la commune d'UZ (65)** ».

Nous avons l'honneur de vous informer que ces enquêtes seront ouvertes conjointement dans la mairie de la commune concernée par le projet, à savoir UZ, durant 15 jours consécutifs **du lundi 21 Octobre au lundi 04 Novembre 2019 inclus**, où vous pourrez consulter les pièces des dossiers d'enquête pendant cette période. Vous pourrez consigner vos observations sur les registres d'enquête déposés dans les dites mairies.

De plus, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-François BEAUDREY, assurera des permanences pour recevoir les observations du public :

**à la mairie d'UZ,**

- Le lundi 21 Octobre 2019 de 9h à 12h,
- Le lundi 04 Novembre 2019 de 9h à 12h,

Les propriétaires auxquels notification est faite sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité. Nous vous prions donc de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et l'adresser à :

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT  
DES COTEAUX DE GASCOGNE

**Chemin de Lalette - CS 50449  
65004 Tarbes Cedex**

**Tél. : +33 (0)5 62 51 71 49  
Fax : +33 (0)5 62 51 71 30**

**WWW.CACG.FR**

Société Anonyme d'Economie Mixte au  
capital de 2 100 000 € - SIRET-RC: TARBES B  
592 780 233 00017 - CODE APE 7112B

CACG, Chemin de Lalette, CS 50449, 65004 TARBES Cedex (à l'attention de Christophe DOUCET).

La présente notification est faite au titre des articles L311-1 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique qui précise notamment :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. (L311-1) ;*

***Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. (L311-2) ;***

*Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. (L311-3). »*



CHRISTOPHE DOUCET

CHARGE DES OPERATIONS DOMANIALES

P.J. : Copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique  
Liste de vos parcelles concernées  
Formulaire à retourner



TARBES, le 20 Septembre 2019

Monsieur Jean-Marie LAPLAGNE  
8 Impasse des Charmilles  
64320 OUSSE

**RECOMMANDE AVEC A.R.**

**Notification  
d'enquêtes d'utilité  
publique et parcellaire  
pour la protection des  
captages d'eau potable  
exploités par la  
commune d'UZ**

**Notification faite pour le compte de la commune**

Par arrêté n°65-2019-09-18 PEEP en date du 18 Septembre 2019, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la **déclaration d'utilité publique** et d'une **enquête parcellaire** destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés. Cette dernière permet de vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou parties de parcelles concernées par les acquisitions et/ou servitudes liées au projet : « **Protection des captages d'eau potable exploités par la commune d'UZ (65)** ».

Nous avons l'honneur de vous informer que ces enquêtes seront ouvertes conjointement dans la mairie de la commune concernée par le projet, à savoir UZ, durant 15 jours consécutifs **du lundi 21 Octobre au lundi 04 Novembre 2019 inclus**, où vous pourrez consulter les pièces des dossiers d'enquête pendant cette période. Vous pourrez consigner vos observations sur les registres d'enquête déposés dans les dites mairies.

De plus, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-François BEAUDREY, assurera des permanences pour recevoir les observations du public :

**à la mairie d'UZ,**

- Le lundi 21 Octobre 2019 de 9h à 12h,
- Le lundi 04 Novembre 2019 de 9h à 12h,

Les propriétaires auxquels notification est faite sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité. Nous vous prions donc de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et l'adresser à :

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT  
DES COTEAUX DE GASCOGNE

**Chemin de Lalette - CS 50449  
65004 Tarbes Cedex**

Tél. : +33 (0)5 62 51 71 49  
Fax : +33 (0)5 62 51 71 30

WWW.CACG.FR

Société Anonyme d'Economie Mixte au  
capital de 2 100 000 € - SIRET-RC: TARBES B  
592 780 233 00017 - CODE APE 7112B

CACG, Chemin de Lalette, CS 50449, 65004 TARBES Cedex (à l'attention de Christophe DOUCET).

La présente notification est faite au titre des articles L311-1 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique qui précise notamment :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. (L311-1) ;*

***Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. (L311-2) ;***

*Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. (L311-3). »*



CHRISTOPHE DOUCET

CHARGE DES OPERATIONS DOMANIALES

P.J. : Copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique  
Liste de vos parcelles concernées  
Formulaire à retourner

TARBES, le 20 Septembre 2019

COMMUNE D'UZ  
Mairie  
65400 UZ

RECOMMANDE AVEC A.R.

**Notification  
d'enquêtes d'utilité  
publique et parcellaire  
pour la protection des  
captages d'eau potable  
exploités par la  
commune d'UZ**

Notification faite pour le compte de la commune

Par arrêté n°65-2019-09-18 PEEP en date du 18 Septembre 2019, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **préalable à la déclaration d'utilité publique** et d'une **enquête parcellaire** destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés. Cette dernière permet de vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou parties de parcelles concernées par les acquisitions et/ou servitudes liées au projet : « **Protection des captages d'eau potable exploités par la commune d'UZ (65)** ».

Nous avons l'honneur de vous informer que ces enquêtes seront ouvertes conjointement dans la mairie de la commune concernée par le projet, à savoir UZ, durant 15 jours consécutifs **du lundi 21 Octobre au lundi 04 Novembre 2019 inclus**, où vous pourrez consulter les pièces des dossiers d'enquête pendant cette période. Vous pourrez consigner vos observations sur les registres d'enquête déposés dans les dites mairies.

De plus, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-François BEAUDREY, assurera des permanences pour recevoir les observations du public :

à la mairie d'UZ,

- Le lundi 21 Octobre 2019 de 9h à 12h,
- Le lundi 04 Novembre 2019 de 9h à 12h,

Les propriétaires auxquels notification est faite sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité. Nous vous prions donc de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et l'adresser à :

**Chemin de Lalette - CS 50449  
65004 Tarbes Cedex**

**Tél. : +33 (0)5 62 51 71 49  
Fax : +33 (0)5 62 51 71 30**

**WWW.CACG.FR**

Société Anonyme d'Economie Mixte au  
capital de 2 100 000 € - SIRET-RC. TARBES B  
592 780 233 00017 - CODE APE 7112B

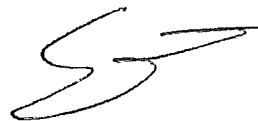
CACG, Chemin de Lalette, CS 50449, 65004 TARBES Cedex (à l'attention de Christophe DOUCET).

La présente notification est faite au titre des articles L311-1 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique qui précise notamment :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. (L311-1) ;*

***Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. (L311-2) ;***

*Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. (L311-3). »*



CHRISTOPHE DOUCET  
CHARGE DES OPERATIONS DOMANIALES

P.J. : Copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique  
Liste de vos parcelles concernées  
Formulaire à retourner

TARBES, le 20 Septembre 2019

Madame Françoise SOMPROU  
Le Bourg  
65400 UZ

**RECOMMANDE AVEC A.R.**

**Notification  
d'enquêtes d'utilité  
publique et parcellaire  
pour la protection des  
captages d'eau potable  
exploités par la  
commune d'UZ**

*Notification faite pour le compte de la commune*

Par arrêté n°65-2019-09-18 PEEP en date du 18 Septembre 2019, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique **préalable à la déclaration d'utilité publique** et d'une **enquête parcellaire** destinée à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés. Cette dernière permet de vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou parties de parcelles concernées par les acquisitions et/ou servitudes liées au projet : « **Protection des captages d'eau potable exploités par la commune d'UZ (65)** ».

Nous avons l'honneur de vous informer que ces enquêtes seront ouvertes conjointement dans la mairie de la commune concernée par le projet, à savoir UZ, durant 15 jours consécutifs **du lundi 21 Octobre au lundi 04 Novembre 2019 inclus**, où vous pourrez consulter les pièces des dossiers d'enquête pendant cette période. Vous pourrez consigner vos observations sur les registres d'enquête déposés dans les dites mairies.

De plus, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-François BEAUDREY, assurera des permanences pour recevoir les observations du public :

**à la mairie d'UZ,**

- Le lundi 21 Octobre 2019 de 9h à 12h,
- Le lundi 04 Novembre 2019 de 9h à 12h,

Les propriétaires auxquels notification est faite sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité. Nous vous prions donc de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et l'adresser à :

CACG, Chemin de Lalette, CS 50449, 65004 TARBES Cedex (à l'attention de Christophe DOUCET).

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT  
DES COTEAUX DE GASCOGNE

**Chemin de Lalette - CS 50449  
65004 Tarbes Cedex**

Tél. : +33 (0)5 62 51 71 49

Fax : +33 (0)5 62 51 71 30

WWW.CACG.FR

Société Anonyme d'Economie Mixte au  
capital de 2 100 000 € - SIRET-RC. TARBES B  
592 780 233 00017 - CODE APE 7112B

La présente notification est faite au titre des articles L311-1 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique qui précise notamment :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. (L311-1);*

***Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. (L311-2);***

*Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. (L311-3). »*



CHRISTOPHE DOUCET

CHARGE DES OPERATIONS DOMANIALES

P.J. : Copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique  
Liste de vos parcelles concernées  
Formulaire à retourner

Captages	Commune	Nom-Prénom	Date d'envoi de la notification	Date retour AR propriétaire	Date d'envoi pour affichage en Mairie	Date retour AR Mairie	Date affichage relevée sur certificat	Retour questionnaire O/N	Observations diverses
BILHEDRE	UZ	LAPLAGNE Jean-Marie	20/09/2019	21/09/2019				O	
		LAPLAGNE Michel	20/09/2019	21/09/2019				O	
		COMMUNE D'UZ	20/09/2019	23/09/2019					
		SOMPROU Francoise	20/09/2019	23/09/2019					

